



Residence à l'étranger et retraite

Par **Gilbertofav**, le **11/02/2015** à **22:24**

Bonsoir,

Je vais être à la retraite le 1er juillet 2015. En même temps je vais exercer une activité professionnelle au Danemark, qui n'a pas de convention fiscale avec la France (dénoncée par l'état Danois en 2009).

Est-il plus avantageux pour moi de conserver une résidence en France ou bien avoir un statut de non résident...?

Je vous remercie.

Cordialement.